— On agite, dans les départemens, la question suivante, dont les premiers jours de germinal doivent faire connaître la solution :

Les fonctionnaires publics, tant civils que militaires, qui ont abandonné leur poste, sans aucune autorisation de leurs chefs, pour se rendre à Paris, et y faire jouer, pour la conservation de leurs places, les ressorts de l'intrigue, connus jusqu'à ce jour, peuvent-ils espérer la préférence sur ceux qui, tranquilles à leur poste, attendent avec sécurité et résignation le grand acte de justice du gouvernement?

Quoique beaucoup de personnes se persuadent que les absens auront tort, le plus grand nombre est d'une opinion contraire, et pense que le gouvernement parfaitement éclairé sur le mérite de chacun, ne connaîtra de considération que celles que méritent les talens et la probité.

— On prétend que l'empereur des Russies est aussi furieux contre le nouveau roi de la Chine que contre Bonaparte. Nous avons déjà parlé d'une attaque faite par les russes dans les départemens du Nord de la Chine; d'un autre côté, l'armée de Suwarow s'embarque à Riga pour aller se joindre aux anglais: aussi, tel est le propos que l'on fait tenir à Paul Ier. « Tout est calculé, et je prétends que le même jour mes fideles troupes renversent le chef des chinois et celui des français. »

— Il n'est question à Londres que des plaisirs de Paris. Pour y être du bon ton, il ne faut parler en société que des bals masqués de l'Opéra, des concerts de Feydeau, du *Panorama* et de la *femme invisible*.

— Le général Kray a reçu de l'empereur, avant son départ, une belle tabatière avec cette inscription : *Elle contient ce qui vous attend*. En poussant un ressort, elle découvre une couronne de laurier.

— En Hollande, on fortifie le Helder, pour se préparer à une nouvelle tentative de descente, que semblent annoncer les préparatifs des anglais.

— Le cit. Lemaître, ci-devant chargé d'affaires de France à Hambourg, est arrivée à la Haye où il restera quelque tems pour des affaires particulières.

— Suwarow est décidément disgracié, sans qu'on puisse en connaître la véritable cause. Paul Ier. vient de défendre que le mariage déjà arrêté du fils de ce général avec l'héritière du duc de Courlande soit définitivement conclu.

— On écrit de Pétersbourg que Bonaparte a aussi fait faire des propositions de paix qui ont été présentées à Paul Ier. par un ministre d'une puissance étrangère; mais qu'elles n'ont pas été accueillies.

## TRIBUNAT.

*Séance du 4 germinal.*

Gillet, dans un rapport, propose l'adoption du projet de loi relatif à la liste de la formation des jurés.

Avant de se livrer à son examen et d'apprécier les motifs du gouvernement qui a voulu dissiper les allarmes des citoyens, sur la formation de ces listes confiée à l'arbitraire des préfets, il s'est arrêté un moment à décrire les bienfaits de l'institution des jurés dans l'administration de la justice ; et malgré les abus judiciaires, les conjurations de partis, les passions et l'immoralité qui ont trop souvent déshonoré les jurés spéciaux, il n'en pense pas moins que la justice par jurés est la seule qui convienne à un peuple libre et éclairé.

Sous des administrateurs qui étaient plutôt passagers que pilotes sur le vaisseau public, les listes étaient presque toujours l'ouvrage de commis subalternes qui avaient sur les administrateurs l'avantage d'être plus stables dans leur place ; une réforme en ce point était devenue nécessaire. Le projet de loi n'est pas sans doute exempt d'imperfections, mais il a du moins l'avantage de faire disparaître de grands inconvéniens en attendant que les listes d'éligibles, qui doivent être formées, aux termes de la constitution, permettent de suivre une règle invariable. Alors les jurés d'accusation ne pourront être pris que dans les listes communales, et ceux de jugement que dans les listes départementales. En attendant cette organisation, la formation des listes de jurés aura lieu chaque trimestre de la manière suivante :

Les juges-de-paix désignant trois fois plus de sujets qu'il n'en faut, une première épuration aura lieu; elle sera faite par le sous-préfet qui réduira aux deux tiers la liste de chaque juge-de-paix de sa sous-préfecture. Le préfet fera une seconde épuration, en réduisant à moitié, et par conséquent au nombre déterminé par la loi, la liste de chaque sous-préfet.

Mathieu a parlé seul contre le projet : il craint que cette manière de former les listes de jurés n'enfante des corporations exclusives, dont la permanence pourrait devenir dangereuse.

Ludot et Costé ont partagé l'avis de la commission.

Ajourné à demain.

## CORPS LEGISLATIF.

*Séance du 4 germinal.*

Au nom du tribunat, Arnoult émet son vœu sur la proposition de loi relative aux cautionnemens à exiger des payeurs et caissiers du trésor public. Après l'avoir entendu, on procède à l'appel nominal, et l'on adopte la proposition à une majorité de 255 voix contre 10.

Duveyrier, orateur du tribunat, présente l'adhésion sur le projet de loi concernant le droit de disposer de ses biens : à la suite de quelques débats, il reçoit l'approbation du corps législatif.

*Cours des Changes du 4 germinal.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Rente provisoire... | 12 f. 62 c. | Or fin, l'once..... | 102 f. 55 c. |
| Tiers consolidé..... | 22 f. 33 c. | Argent, le mare..... | 50 f. 17 c. |
| Bons 2 tiers..... | 1 f. 28 c. | Café Martinique..... | 2 f. 75 c. |
| Bons 3 quarts..... | | —St.-Domingue..... | 2 f. 40 c. |
| Bons 1 quart..... | fr. | Sucre d'Orléans..... | 2 f. 10 c. |
| Bons d'arrérage..... | 90 f. 25 c. | —d'Anvers..... | 2 f. 15 c. |
| Bons pour l'an 8.... | 79 f. 18 c. | Savon de Marseille... | 1 f. 15 c. |

SPECTACLES du 5 Germinal.

*Théâtre des Arts.* Alceste. Héro et Léandre.

*Théâtre Feydeau.* Les Deux Journées, opéra en 3 actes. Clémentine, opéra en un acte.

*Théâtre du Vaudeville.* Les Troubadours. Suzanne. La Danse.

*Théâtre Montansier - Variétés.* Les Fausses Consultations. Mon oncle Antoine. Le Niais de Sologne. La 7e. repré. de Finot, ancien portier de M. de Bièvre, prov.

VEILLEE, ou SOIRÉE AMUSANTE. Aujour. 5 ventôse, Grande Fête et Bal dans les deux rotondes.

*AVIS.* Un receveur de la loterie nationale se trouvant dans l'impossibilité de fournir les fonds exigés par la loi du 7 ventôse, desirerait trouver quelqu'un qui s'associat avec lui. Il céderait son emplacement, qui est un des meilleurs de Paris, ou prendrait tel autre arrangement qu'il conviendrait.

S'adresser, rue des Jeûneurs, au portier, no. 5.

*On s'abonne pour ce journal, rue Grenelle-Germain, no. 1,176, entre les rues des Pères et Guillaume. Le prix de la souscription est de 13 fr. 50 cent. pour 3 mois, 26 fr. pour 6 mois, et 50 fr. pour l'année.*

Il reste encore de l'assortiment des 400 pièces, 272 pièces de draps de différentes fabriques, à vendre en détail et par pièce; savoir :
1°. Elbeuf, nouvelle fabrique, 8 f. Elbeuf, aussi beau que Louviers, toutes couleurs, fabrique de Grandin, 16 et 18 f. Elbeuf bleu, tenu en laine, fabrique de Pierre Lejeune, 18 f. Elbeuf moins beau, 14 f. et 15 f.
2°. Sedan bleu, de la plus grande qualité, 22 f. 2e. qualité superfin, 28 fr. Draps vrai Rousseau, bleu en laine, 3e. qualité, 24 f. [illegible] vert dragon, à 32 f.
[illegible] couvers, toutes couleurs fines, anciennes fabriques, à 26 f. [illegible] viers superfin, pure laine d'Espagne, 3
[illegible] ptions. On trouvera au Magasin des draps de Verviers qui portent le nom de Louviers, à 20 f.
4°. Casimirs de Sedan, 8 f. Casimirs aussi beau que l'anglais, 12 et 13 f. Velours plein, 7, 8 et 10 f. Bas de soie de Lyon, à 7 f.; mailles fixes, 9 f.; pour femmes, à 6 et 7 f. Polonaises à schals de velours, 32 f. Redingotes en draps fins, les bleus, 30 f. avec boutons dorés.
S'adresser au JOCKEY, *rue Vivienne, no. 66, tout à côté du passage Feydeau.* On prie de ne pas confondre ce Magasin avec celui de la *Barrière-Blanche.*